

(N° 91.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 MAI 1910.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits sup-
plémentaires à des Budgets de l'exercice 1909.

*(Voir les nos 52 et 133, session de 1909-1910, de la Chambre des
Représentants ; — 84, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. HANREZ, Président ; CAPPELLE, DE BAST, MESENS et
DU BOST, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le rapport de M. Hubert à la Chambre des Représentants ne signale
qu'une question posée en Commission des Finances ; il la reproduit avec
la réponse qui y a été donnée.

Au sein de la Commission du Sénat, le Projet n'a donné lieu à aucune
observation.

Par 3 voix contre 2, votre Commission vous propose de l'adopter.

Le Rapporteur,
DUBOST.

Le Président,
PROSPER HANREZ.